Nations Unies S/PV.4487 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4487e séance

Lundi 11 mars 2002, à 15 h 30

New York

Président :	M. Kolby	(Norvège)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Mbayu
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Bhuckory
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2002/189)

02-28099 (F)



La séance est reprise à 15 h 40.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) *:* Au nom du Groupe arabe, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois. Nous sommes convaincus que grâce à votre expérience, à vos qualités exceptionnelles et à votre compétence, les travaux du Conseil de sécurité seront couronnés de succès. Je tiens également à exprimer tous mes remerciements à S. E. le Représentant permanent du Mexique, qui a dirigé les travaux du Conseil avec beaucoup de talent le mois dernier. Nous voudrions également saluer la présence du Ministre des affaires étrangères de la Somalie parmi nous. Nous tenons également à vous exprimer, Monsieur le Président, toute notre appréciation pour avoir convoqué la présente séance du Conseil, qui nous donne l'occasion de revoir la situation en Somalie, de l'examiner de près, de l'évaluer et de trouver les voies et moyens permettant d'aider les Somaliens à poursuivre leur processus de réconciliation nationale et à surmonter les obstacles qui entravent un retour au calme et à la stabilité.

Afin que la paix et la sécurité soient rétablies en Somalie, et pour garantir par là même qu'elle recouvre son intégrité territoriale, sa pleine souveraineté ainsi que son indépendance politique, il est indispensable d'aider le Gouvernement national de transition à aller de l'avant, à renforcer ses contacts, à poursuivre le processus de réconciliation nationale et, enfin, à assurer l'unité nationale. Cela étant, il faut que nous évitions toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la Somalie, et aussi que nous nous abstenions de tout acte qui pourrait compromettre ou bloquer ce processus. À ce titre, nous avons la certitude que la Conférence d'Arta a fourni la base qui sous-tend ce processus de réconciliation et d'entente nationale en Somalie. De fait, si nous nous éloignons des principes fondamentaux de ce processus, nous nous trouverons dans l'impossibilité d'aider la Somalie à sortir de la crise ou d'aboutir à une solution juste et globale dans ce pays.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la tenue du neuvième Sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, tenu à Khartoum, qui s'est penché sur la question de la réconciliation nationale en Somalie. Il s'est inscrit dans le droit fil de la Conférence d'Arta et en a complété et réaffirmé les travaux. Le processus de réconciliation va être exploré plus avant à Nairobi en avril, en vue de rétablir enfin la paix, la sécurité et la quiétude en Somalie.

Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de convoquer des réunions de ce type afin de suivre de près l'évolution de la situation en Somalie. Nous demandons au Conseil de sécurité de dépêcher une mission d'établissement des faits en Somalie afin d'évaluer la situation d'ensemble et de réexaminer la situation sur le terrain. Nous soutenons également la création de mécanismes de contrôle de l'embargo sur les armes, en particulier afin de suivre l'application de la résolution qui avait institué l'embargo.

Nous estimons que la Ligue des États arabes devrait faire partie du Comité des amis de la Somalie afin d'aider ce pays à sortir de la crise.

Enfin, nous formulons également l'espoir que la Somalie puisse enfin sortir de cette crise qui la frappe depuis si longtemps, et que le Gouvernement national de transition puisse trouver tout le soutien et toute l'assistance nécessaires, cela dans tous les domaines, auprès du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les États associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européenne, l'Islande, souscrivent à cette déclaration.

D'emblée, j'aimerais saluer la présence ici parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition de la Somalie, M. Youssouf Hassan Ibrahim.

L'Union européenne se félicite du débat public du Conseil de sécurité qui se déroule aujourd'hui, ainsi que de l'occasion qu'il offre d'examiner la situation en Somalie sur la base du rapport du Secrétaire général et afin de porter notre attention, pour la deuxième fois en moins d'une semaine, sur la corne de l'Afrique, région qui suscite une préoccupation particulière au sein de l'Union européenne.

Avant tout, l'avenir de la Somalie dépend du peuple somalien lui-même. La communauté internationale doit aider les Somaliens à retourner la situation dangereuse et inhabituelle du pays, qui se trouve sans structures gouvernementales depuis plus de dix ans. Des années de guerre civile, de pauvreté et de désintégration sociale ont conduit à une situation qui représente une menace pour la sécurité et une source potentielle d'instabilité et d'extrémisme dans la région. Investir dans la paix et la reconstruction complète de la Somalie contribuera à mieux assurer la sécurité régionale et à prévenir les conflits futurs.

L'Union européenne souligne la nécessité d'adopter une approche unie du processus de paix et de donner une plus grande cohérence à sa politique envers la Somalie en vue d'aboutir à un accord global et durable. À cet égard, l'Union européenne se félicite de la résolution opportune adoptée sur la Somalie au neuvième Sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), tenu à Khartoum les 10 et 11 janvier, ainsi que des recommandations qui y sont contenues.

L'Union européenne souhaite mettre en relief la nécessité de prendre un engagement ferme de lutter contre le terrorisme conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Dans ce sens, l'Union européenne accorde une importance particulière à la recommandation de l'IGAD exhortant le Gouvernement national de transition et les autres autorités de fait, ainsi que les forces politiques, à s'engager à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous avons noté la création par le Gouvernement national de transition d'une équipe spéciale antiterroriste et son intention déclarée d'adopter de nouvelles mesures dans ce sens. À l'heure actuelle, l'Union européenne aide la Somalie dans différents domaines précis afin de lui permettre de répondre aux exigences du Comité contre le terrorisme.

L'Union européenne se félicite de la décision adoptée sur la Somalie le 14 février par le Comité des ministres des affaires étrangères de l'IGAD de tenir une conférence sur la réconciliation nationale durant la deuxième moitié d'avril, à Nairobi, à laquelle participeront sans conditions préalables le Gouvernement national de transition et les autres administrations somaliennes de fait, ainsi que les forces politiques en présence. Nous espérons que cet événement sera couronné de succès et nous encourageons toutes les parties somaliennes à participer à cette Conférence. Nous nous félicitons aussi de l'appel lancé par l'IGAD en faveur de la coopération entre les trois États frontaliers, le Kenya, l'Éthiopie et Djibouti, ce qui nous permet de nourrir l'espoir qu'un nouvel élan sera donné au processus de paix et de réconciliation.

Les Somaliens eux-mêmes sont en fait les acteurs principaux du dialogue de réconciliation nationale. Les parties doivent laisser de côté leurs divergences et participer au dialogue facilité par l'IGAD, sans conditions préalables et avec la détermination réelle d'élargir et de compléter le processus de réconciliation nationale commencé à Arta afin qu'il soit pleinement participatif. Nous encourageons l'Organisation des Nations Unies à oeuvrer étroitement avec les pays membres de l'IGAD et les parties somaliennes en offrant toute l'assistance nécessaire dans la préparation et la participation à cette Conférence.

L'Union européenne souligne qu'elle est disposée à examiner les moyens d'appuyer les efforts déployés par l'IGAD pour aider les Somaliens à parvenir à la paix et à la réconciliation nationale et pour mettre fin à une situation qui cause tant de misère et de souffrances à la population civile. À cet égard, une réunion organisée par le Forum des partenaires de l'IGAD doit se tenir à Rome le 11 avril.

Nous demandons une fois encore à tous les États et autres parties intéressées de respecter l'embargo sur les armes imposé en vertu de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité. Tous les États, en particulier ceux de la région, doivent s'abstenir d'intervenir militairement en Somalie et de prendre toute initiative qui pourrait affecter gravement la souveraineté, l'indépendance politique, l'unité et les chances de paix de ce pays. Le territoire somalien ne doit pas être utilisé pour porter atteinte à la stabilité de la région.

L'Union européenne prend note des recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, en particulier l'évaluation de la

situation en matière de sécurité faite par la mission interinstitutions dépêchée en Somalie. Le Secrétaire général estime que la situation actuelle en matière de sécurité à Mogadishu ne favorise pas la présence de l'ONU à long terme. L'Union européenne partage pleinement ces préoccupations en matière de sécurité. Néanmoins une participation active des Nations Unies au processus de paix somalien ainsi qu'au relèvement ou au rétablissement de la paix et de la stabilité est absolument essentielle. Il nous faut envisager de quelle manière l'ONU et la communauté internationale pourront concourir à rompre ce cycle d'insécurité et à réunir les conditions de sécurité opportunes en Somalie.

À cet égard, nous encourageons de nouvelles propositions sur les activités de consolidation de la paix après le conflit et la revitalisation des institutions en Somalie, y compris l'assistance apportée à la démobilisation des milices et à la formation de la police, comme cela est prévu dans la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30). Nous attendons avec intérêt la création par le Secrétaire général d'un Comité des amis de la Somalie chargé de coordonner les efforts et de mobiliser un appui à la paix et au relèvement du pays.

Nous souhaitons souligner qu'il est nécessaire d'appuyer et d'encourager le rôle de la société civile dans le processus de réconciliation nationale et de relèvement social et économique, ainsi que la participation des femmes à tous les niveaux dans la consolidation de la paix. Il convient d'accorder une plus grande attention à l'éducation et à la formation des jeunes.

Toutes les parties en Somalie doivent respecter pleinement la sécurité du personnel des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge, des organisations non gouvernementales, et leur garantir la libre-circulation et l'accès à l'ensemble du territoire somalien. À cet égard, il est nécessaire de réouvrir l'aéroport et le port de Mogadishu pour que l'assistance humanitaire soit accrue. Il est également important que les dirigeants somaliens prêtent attention à l'appel lancé par le Secrétaire général, l'acceptent et offrent leur collaboration dans la mise en oeuvre des projets de développement humanitaire et socioéconomique.

La situation catastrophique en matière de droits de l'homme dans le pays mérite notre attention. Il faut en particulier adopter des mesures qui mettent fin à l'impunité généralisée, entre autres, pour les exécutions arbitraires et sommaires et les actes de torture, et mieux faire respecter les droits de la femme et les droits de l'enfant. L'abominable pratique généralisée de recrutement des enfants soldats se poursuit. L'Union européenne est profondément préoccupée par l'absence d'un système judiciaire efficace.

La situation humanitaire en Somalie, due aux conflits, à l'insécurité alimentaire et à la sécheresse actuelle, continue d'être une source de profonde préoccupation. À cet égard, l'Union européenne demeure disposée à s'associer à l'effort international. Elle offre actuellement une aide humanitaire et de réhabilitation aux communautés locales, en particulier à travers les organisations non gouvernementales, là où les conditions de sécurité le permettent.

Pour terminer, l'Union européenne reste déterminée à continuer à appuyer le processus de paix en Somalie, en particulier les efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Une solution durable pour la Somalie passe par la volonté politique de toutes les parties somaliennes, par le rôle constructif et l'appui de ses voisins immédiats, par la pleine coopération des autres États intéressés et par une participation active de la communauté internationale en général.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais, d'emblée, remercier le Secrétaire général pour son dernier rapport sur la situation en Somalie. Nous saisissons également cette occasion pour nous féliciter de la décision qu'il a prise de nommer M. Winston Tubman en tant que son nouveau représentant pour la Somalie. Nous souhaitons à M. Tubman plein succès dans les efforts qu'il déploiera. Nous saluons également la présence de M. Youssouf Hassan Ibrahim, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, et lui souhaitons également plein succès.

Qu'il me soit permis ici, Monsieur le Président, de mettre en lumière certains points qui revêtent une grande importance pour l'Égypte. Premièrement, ce Conseil, dans sa déclaration présidentielle en date du

31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), a réitéré son appui aux résultats de la conférence d'Arta et à la mise en place du Gouvernement national de transition. Nous espérons donc que les efforts du Conseil vont se concentrer sur l'achèvement du processus d'Arta et la promotion du processus de réconciliation nationale qui se base sur celui-ci. Cela devrait se faire en encourageant et en priant instamment les factions somaliennes et les groupes somaliens de se joindre aux efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans ce cadre qui, nous l'espérons, sera couronné de succès lors de la conférence de réconciliation qui se tiendra à Nairobi le mois prochain. Nous espérons également que le Conseil invitera tous les États qui ont une influence sur ces factions à exercer cette influence de manière constructive pour garantir la participation de toutes les parties somaliennes à la conférence afin d'en assurer le succès.

Deuxièmement, au moment où se poursuivent les efforts visant à parvenir à la réconciliation nationale et que le Gouvernement national de transition cherche à inclure autant de factions que possible aux institutions établies par le processus d'Arta, ces efforts restent pris en otage par les seigneurs de la guerre guidés par leurs propres intérêts, ainsi que par les hostilités armées qui éclatent périodiquement dans différentes parties du pays. Si la communauté internationale n'est pas en mesure de prendre des mesures concrètes pour désarmer et démobiliser les milices dont l'intransigeance continue de faire obstacle au processus de paix, surtout à Mogadishu, alors nous nous attendons à ce que le Conseil prenne pour le moins l'initiative d'appliquer ses propres résolutions en faisant respecter l'embargo sur les armes imposé par la résolution 733 (1992) et en mettant en place un mécanisme spécifique pour veiller au respect de l'embargo et garantir son application. Il n'y a pas d'excuse pour que l'embargo imposé contre la Somalie soit la seule exception qui ne suscite aucun intérêt, alors que nous voyons que le Conseil est si soucieux d'assumer ses responsabilités pour ce qui est de l'application des sanctions imposées antérieurement par lui contre les Taliban en Afghanistan, le Revolutionary United Front en Sierra Leone, l'UNITA en Angola, et ailleurs.

Troisièmement, la délégation égyptienne prend note des observations faites par le Secrétaire général dans son rapport sur le lancement d'une mission de consolidation de la paix en Somalie. Tout en appréciant les raisons et justifications qui l'ont poussé à ne pas recommander le déploiement d'une telle mission dans le pays en ce moment, nous affirmons que l'ONU doit être prête à relever les défis et à affronter les dangers en Somalie comme il le fait ailleurs dans les régions et les pays où le personnel des Nations Unies est présent. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que des conditions de sécurité optimales soient réunies avant de procéder au déploiement de la mission, notamment parce qu'un tel raisonnement nous plongerait dans un cercle vicieux dissipant tout espoir réel d'offrir sécurité, paix et bien-être au peuple somalien, qui n'a connu que guerre et pauvreté au cours de la décennie écoulée.

Quatrièmement, la délégation égyptienne se félicite de ce qui est proposé par le Secrétaire général, notamment de créer un Comité des amis de la Somalie aussi bien à Nairobi qu'à New York. Cette initiative est un pas dans la bonne direction mais ne doit pas être considérée comme une fin en soi. Il s'agit plutôt d'un point de départ, non seulement pour coordonner et harmoniser les différentes démarches adoptées par les États et organisations pertinents, mais également pour que l'ONU puisse jouer à nouveau le rôle central qui lui revient pour faire avancer le processus de paix en Somalie, promouvoir la réconciliation nationale et répondre aux besoins immédiats et à long terme de la Somalie, au moment où elle essaie de reprendre sa place normale au sein de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Djibouti. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Avec votre ouverture d'esprit habituelle et votre grande sensibilité aux situations de conflit dont est saisi le Conseil, et du fait de votre très longue expérience, nous sommes en d'excellentes mains. Je voudrais également remercier votre prédécesseur l'Ambassadeur Adolfo Aguilar Zinser du Mexique, qui a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier et les a menés à une conclusion positive.

Je voudrais également saluer le nouveau Ministre des affaires étrangères de la Somalie, M. Youssouf Hassan Ibrahim qui est parmi nous aujourd'hui. Ma

délégation se félicite de la nomination de M. Winston A. Tubman à la tête du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. Nous apprécions sa carrière extrêmement diversifiée et longue qui constitue effectivement un acquis rare qui lui permettra de comprendre et d'apprécier la situation somalienne et ses ramifications. Nous le félicitons et nos voeux l'accompagnent. Nous voudrions également rendre un hommage mérité à son prédécesseur, M. David Stephen, pour les résultats obtenus dans ses fonctions. Nous avons trouvé en lui un professionnel très compétent, authentique et fiable, ainsi qu'un ami.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie souligne un certain nombre de points critiques dans la recherche d'une paix globale et de la stabilité dans ce pays. Il est dit dans le rapport que le Conseil de sécurité a noté que le processus de paix d'Arta est la base la plus viable pour la paix et la réconciliation nationale en Somalie.

Dans le même esprit, l'Union européenne, en août dernier, a invité l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et tous ses États membres à redoubler d'efforts pour encourager le processus de réconciliation en Somalie sur la base de l'acquis de la conférence d'Arta, afin d'aider les Somaliens à parvenir à la paix et à la réconciliation nationale.

Le rapport souligne également la nécessité de ramener dans le processus certains protagonistes qui avaient choisi de ne pas y participer. Mais ce qui est très important, c'est ce que le rapport décrit comme étant une divergence de vues entre les États membres de l'IGAD en ce qui concerne la réconciliation nationale en Somalie.

Du point de vue régional donc, la question est de savoir si ce différend aggrave les maux que connaît la Somalie et complique encore les efforts de réconciliation malgré la très forte aspiration des Somaliens à la paix. Les pays de la région réussiront-ils à accepter la réalité, à savoir que le peuple somalien a connu suffisamment de divisions et de guerres, et ce, depuis trop longtemps, et qu'il ne doit pas en plus se retrouver prisonnier d'intérêts régionaux différents ?

Plus l'instabilité et l'insécurité perdurent et s'enracinent en Somalie, plus le danger de guerre dans la région sera grand. La communauté internationale a fermé les yeux sur la brutalité et le bain de sang dans ce pays pendant trop longtemps, et il doit aujourd'hui faire face aux erreurs qu'elle a commises par le passé.

Si on n'y met pas un terme au plus vite, l'instabilité continue en Somalie aggravera les conditions qui font de la corne de l'Afrique l'une des régions les plus pauvres du monde. Il ne fait donc pas de doute que les difficultés que connaît la Somalie ont des dimensions régionales, constituent une menace pour la paix et compliquent les efforts en vue d'instaurer une paix durable dans toute région de l'Afrique.

Mon pays a fait un sacrifice énorme en lançant la Conférence nationale pour la paix en Somalie au cours du premier semestre 2000, après la déclaration historique du président de mon pays à l'Assemblée générale de 1999. C'est dans ce contexte de désespoir sans fin et de paralysie politique en Somalie que Djibouti a parrainé une conférence reconfigurée en faveur de la population civile qui souffre depuis des années de massacres violents, de la destruction, de l'isolement et de la marginalisation de la part des groupes armés. Le processus était conçu pour être global, c'est-à-dire inclusif, transparent, représentatif et donc n'excluant aucun individu, groupe ou région, et n'accordant pas de statut spécial à un individu, un groupe ou une région.

Toutes les questions, problèmes ou arrangements ont été laissés ouverts à la discussion lors de la conférence. Aucune condition préalable n'a été acceptée de la part d'aucun des participants. À l'exception notable de certains, visiblement menacés par la nature démocratique du processus, sous l'impulsion de la société civile, la majorité écrasante des Somaliens a participé à la Conférence qui a débouché sur le premier cadre national de la décennie.

Djibouti a persévéré malgré les campagnes massives visant à saper, déstabiliser, déformer et dénigrer la Conférence. Le Conseil, dans sa déclaration du 29 juin 2000 (S/PRST/2000/22), a lancé un avertissement, demandant aux responsables de ces campagnes de « … cesser de faire obstacle et de nuire aux efforts déployés pour parvenir à la paix ». Il s'est déclaré prêt à prendre les mesures appropriées contre ceux qui mènent de telles activités, et a exhorté tous les États à cesser de donner aux intéressés les moyens de poursuivre leurs activités destructrices. En quelques mots, voilà quel était le sujet de la Conférence et quels étaient les défis qu'elle devait relever.

En janvier et en février de cette année, les États membres de l'IGAD se sont réunis pour examiner en profondeur le conflit en Somalie. Il faut espérer que la conférence de suivi qui réunira le Gouvernement et d'autres parties qui y sont opposées, se déroulera le mois prochain à Nairobi. L'une des principales réalisations de cette dernière réunion de l'IGAD a été de reconnaître que les pays de la corne de l'Afrique, en particulier les pays de la ligne de front, doivent coordonner leurs efforts en vue de la réconciliation nationale en Somalie.

Nous ne pouvons pas réellement parler de réconciliation en Somalie tant que les pays membres de l'IGAD poursuivent des objectifs différents, voire contraires, tant pour ce qui est de ce qu'il faut faire pour parvenir à la paix et à la réconciliation que pour ce qui est du résultat final. Dans ces circonstances, on se demande si on recherche la même Somalie. La preuve la plus flagrante à ce jour des politiques contradictoires en ce qui concerne la Somalie a été les tergiversations incessantes et la négation systématique du résultat d'Arta qui a subi le même sort que les efforts précédents de réconciliation. Cela est très préoccupant pour tous ceux qui se soucient de la situation et du destin du peuple somalien.

Le Gouvernement national de transition est une administration toute neuve qui n'a hérité de rien d'autre que de l'anarchie, de la destruction et de coffres vides, et c'est pourquoi les pays de la région lui doivent de la compassion et un appui matériel et moral sans aucune condition.

Dans une large mesure, tout dépendait de la vision claire, sans ambiguïté et partagée de la région. En l'absence d'une politique cohérente et de soutien de la part de notre propre région, toutefois, il était hautement improbable que la communauté des donateurs, l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales s'intéressent à notre région écartée pour des raisons autres qu'humanitaires. Et c'est précisément ce qui s'est passé avant et ce qui se passe depuis la mise en place du Gouvernement national de transition.

C'est l'inaction, les rivalités, les jalousies, les signaux mitigés et l'incohérence de notre propre région qui empêchent gravement la pleine réalisation des progrès accomplis par le peuple de Somalie à Arta. Si seulement nous, pays de la région, avions mené une action commune de façon rationnelle, responsable et rassurante; si seulement nous avions galvanisé le soutien et mobilisé les ressources en faveur de cette cause qui le mérite; si seulement nous avions évité l'apathie envers le Gouvernement national de transition et plutôt pris garde à la résurgence des factions, des tendances sécessionnistes et des seigneurs de la guerre; si seulement nous nous étions abstenus des menaces rhétoriques, belliqueuses, délibérées et provocatrices; si seulement nous nous étions abstenus d'accentuer les faiblesses du Gouvernement national de transition; si seulement nous avions prêté l'oreille au cri passionné du peuple somalien, alors nous serions peut-être ici aujourd'hui en train de traiter de la Somalie dans un contexte totalement différent.

Cela va sans dire, le peuple somalien et ses dirigeants ont la pleine responsabilité de se réconcilier, de négocier et de mettre un terme au conflit. Fait tout aussi important néanmoins : aucune mesure de bonne volonté, d'appui ou d'assistance de la part de la communauté internationale ne pourra apporter la paix en Somalie à moins que les pays de la région n'enterrent leurs divergences et ne se montrent capables de s'élever au-dessus de leurs intérêts nationaux et de placer en priorité l'intérêt du peuple somalien.

De telles querelles sur le destin de la Somalie se déroulent quasiment sans critique de la part de la communauté internationale. Ce qui s'étale dans la région va bien au-delà de simples divergences honnêtes. C'est plus profond, cela crée des divisions et c'est simplement injustifié. Cela va au coeur du problème, c'est-à-dire que l'on nie la volonté du peuple somalien et que l'on remet ainsi en question la paix et la sécurité de la région. C'est la raison pour laquelle Djibouti n'a nullement envie de faire des réserves quelconques sur les conclusions du Secrétaire général en l'absence de démarches politiques cohérentes de la part des pays de la région.

N'oublions pas que les longues guerres qui ont ravagé le Libéria et la Sierra Leone ont été parmi les plus brutales des temps modernes. Grâce néanmoins à la détermination, aux sacrifices et à la persévérance des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la paix a été rétablie. La Sierra Leone a tourné une page importante, s'éloignant considérablement du désespoir et du chaos qu'elle connaissait encore il y a un an. La contribution des pays voisins a été immense. Sans leur soutien militaire et leurs politiques cohérentes, le déploiement de

troupes de l'ONU et du Royaume-Uni n'aurait pas été possible. Voilà de bons exemples de ce que d'autres régions en Afrique ont fait en s'unissant lors de situations de conflit particulières pour forger une position et une démarche communes, unies, en vue d'opérer un redressement. Nous sommes bien informés également du grand nombre de délégations ministérielles qui sont venues à l'ONU, au fil des années, pour participer aux débats et s'efforcer de mobiliser un soutien international dans des situations de conflit comme en Angola, au Libéria, en Sierra Leone ou en République centrafricaine, pour n'en citer que quelques-unes.

Le jour où nous verrons le même engagement de la part des pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la paix poindra à l'horizon de la Somalie. Espérons que cela arrivera, et cela le plus tôt possible.

Tout au long de cette tragédie, il faut exprimer de l'admiration pour les efforts humanitaires courageux et l'authentique sollicitude dont ont fait preuve les institutions de l'ONU et les organisations non gouvernementales volontaires. Sans ces efforts, il serait difficile de saisir la situation du peuple somalien. Nous nous associons certainement au Secrétaire général pour reconnaître le caractère exemplaire du travail qu'elles ont accompli, souvent au prix de sacrifices et de risques personnels considérables. Elles font tout ce qu'elles peuvent, alors que l'appui et l'intérêt diminuent. M. Randolph Kent, représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement en Somalie, basé à Nairobi, occupe une place à part s'agissant de mettre en lumière courageusement et objectivement la situation humanitaire en Somalie. Il a été un vrai défenseur de la Somalie. Voici ce qu'il a dit récemment :

> « La Somalie est un pays en transition. La force d'une société n'est jamais plus mise à l'épreuve que lorsqu'elle affronte la tâche de se recréer. »

Enfin, Djibouti croit que le moment est venu pour la région de la corne de l'Afrique d'assumer la responsabilité de l'absence de règlement du conflit somalien. Ce conflit dure depuis trop longtemps. Il est insupportable; il est intenable. Il reste une possibilité d'harmoniser nos actions, de minimiser nos divergences, de faire preuve d'attention et de compassion pour la terrible situation où se trouve la population. Si nous échouons, l'histoire ne jugera pas avec bienveillance les pays de la région, tout comme le peuple somalien ne nous pardonnera pas de ne pas nous être rassemblés derrière la seule entité, le Gouvernement national de transition, qui symbolise sa détermination, ses sacrifices et compromis. La Somalie a besoin d'un travail immense de remise en état sur les plans humain, matériel et moral. Elle n'a absolument pas besoin d'ingérences ou de sources de division; elle recherche plutôt la coopération, l'aide, la compréhension et la reconstruction de l'État. Pour la communauté internationale, il est peut-être opportun de citer Nicholas Kristof qui, dans son éditorial du 5 février 2002 dans le *New York Times* écrivait :

> « Il n'est même pas nécessaire de s'appuyer sur l'argument humanitaire pour aider les pays chancelants. Un certain nombre de pays, dont la Somalie, démontrent l'avantage qu'il y a, dans l'optique de la realpolitik, à trouver une solution aux gâchis au moment où ils surviennent : si nous laissons les pays pourrir, au bout du compte la pourriture se répand et revient nous infecter. »

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Sans aucun doute, la décision d'organiser cette séance sous forme de réunion publique était appropriée et opportune, car cela a permis à la communauté internationale, au nom de laquelle agit le Conseil de sécurité, de voir et d'entendre le Conseil travailler publiquement, et non à huis clos, façon de procéder qui est contraire au Règlement intérieur, en principe provisoire, du Conseil. C'est cependant une question que nous pourrions aborder dans un contexte différent et à un autre moment.

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter la bienvenue au Ministre somalien des affaires étrangères et de lui souhaiter plein succès dans sa mission au Conseil de sécurité. C'est sa première visite personnelle à la suite de la formation du Gouvernement national de transition dans son pays.

En examinant le rapport du Secrétaire général, nous notons qu'il entreprend un examen détaillé de différentes questions et met en garde contre de nombreux problèmes. Les conclusions tirées dans ce rapport, toutefois, ne découlent pas vraiment de cet examen détaillé.

Par exemple, au paragraphe 35, le rapport dit que « la situation humanitaire en Somalie reste grave ». Puis, au paragraphe 41, il fait référence à « un problème complexe pour les activités humanitaires » lié à la situation sécuritaire en matière de sécurité dans le pays. Le rapport affirme également que si cette situation persiste, cela risque de faire de la Somalie un sanctuaire pour les terroristes ou une base pour mener des activités terroristes. Il nous rappelle également au paragraphe 61 que « le Conseil de sécurité a considéré que le processus de paix conclu à Arta était celui qui offrait les plus grandes chances de paix et de réconciliation nationale en Somalie ».

Quel a été le résultat d'Arta? Il a débouché sur le Gouvernement national de transition. Il s'ensuit évidemment et naturellement que tant que le processus d'Arta demeure le fondement le plus viable, il doit continuer de servir de base pour poursuivre le processus de paix et de réconciliation nationale en Somalie.

Qu'a fait le Conseil de sécurité, qui est en fin de compte le principal organe chargé de la paix et de la sécurité internationales? En vérité, ce qui nous trouble, nous, Africains, c'est la politique des « deux poids, deux mesures », dans les activités du Conseil de sécurité. Lorsque la question intéresse un autre continent, le Conseil de sécurité est appelé à se réunir, même le week-end – je pense par exemple au Timor oriental, où cela a été le cas. Plusieurs autres questions sont abordées de la même manière : des décisions sont prises, il y a une grande agitation; l'application est suivie au jour le jour, si ce n'est heure par heure, excepté pour ce qui est de l'Afrique, et nous sommes en droit de nous demander si ce continent fait partie de l'ONU ou non. Le Groupe des États africains comprend 52 membres, près d'un tiers du nombre total des membres de l'ONU. N'est-ce pas assez que ce continent ait souffert pendant si longtemps du colonialisme, et que ses ressources naturelles et humaines aient été pillées pendant des siècles?

Si d'aucuns disent que les dépenses les plus lourdes de l'Organisation sont occasionnées par les opérations de maintien de la paix en Afrique, je répondrai que les trois quarts des activités du Conseil de sécurité portent sur l'Afrique. Les trois quarts des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, comme l'ont dit des membres anciens et actuels du Conseil, sont consacrés à l'Afrique.

Pour retrouver sa stabilité, la Somalie doit faire en sorte que les fondements d'Arta soient renforcés. Il ne serait pas logique de dire que nous devrions nous en remettre aux seuls Somaliens. Les Somaliens ou, du moins, certains d'entre eux, sont responsables de la situation actuelle dans ce pays. Comment croire que ceux qui ont profité et se sont enrichis en raison de guerre, les seigneurs de la guerre, renoncent de leur propre gré à ces avantages qui, ils en sont fermement convaincus, continueront d'exister tant que la situation restera ce qu'elle est? La paix, la stabilité, une terre et un peuple unifiés ainsi qu'un pouvoir central ferme en Somalie leur feraient perdre ce qu'ils considèrent être les dividendes de la situation actuelle.

Il incombe à la communauté internationale d'épauler le Gouvernement national de transition en Somalie, choisi librement par la majorité du peuple somalien. Il n'existe pas d'autre option. Le Conseil de sécurité ne saurait être neutre car la neutralité reviendrait à renforcer les seigneurs de guerre ou indiquerait, ne serait-ce qu'indirectement, que le Conseil de sécurité n'est pas vraiment préoccupé par la situation, ce qui laisserait libre cours aux seigneurs de guerre dans le pays.

Le chemin le plus court pour rétablir la stabilité en Somalie, c'est d'appuyer le Gouvernement national de transition et de lui permettre d'exercer et d'étendre son autorité sur l'ensemble du pays. En dernière analyse, il s'agit d'un gouvernement « de transition » et non pas permanent. Lorsque cette période de transition prendra fin, le peuple lui-même pourra choisir ses représentants, établir un gouvernement légitime, grâce aux urnes. Si nous n'appuyons pas le Gouvernement national de transition par le biais des décisions du Conseil de sécurité, comment pouvons-nous nous attendre à un retour de la stabilité en Somalie?

La situation au Conseil de sécurité me rappelle une question qu'un homme a posée à un autre, lui demandant : « où es ton oreille? » L'autre a répondu : « mais la voilà », en oubliant l'oreille la plus proche des deux. Le Conseil de sécurité fait exactement la même chose : il recherche une voie. Toutefois, celle-ci est sans issue. Le chemin le plus court et le moins coûteux menant à la stabilité s'ouvre devant le Conseil. Comme je l'ai dit lors du débat du Conseil consacré à la situation en Afrique, mon pays a fait tout son possible, en coopération avec ses frères somaliens, même avant la constitution du Gouvernement national

de transition. Nous avons convoqué toutes les factions qui se sont réunies pour la première fois en Libye. Nous appuyons l'Autorité intergouvernementale de développement (IGAD) et les pays limitrophes car nous sommes persuadés que nos frères à Djibouti, en Éthiopie et au Kenya ont un rôle capital à jouer pour rétablir la stabilité en Somalie et qu'ils ne ménageront aucun effort à cet effet. La stabilité en Somalie, c'est également leur stabilité.

L'instabilité de la Somalie est également l'instabilité des pays voisins. La Libye a déjà apporté une importante contribution en la matière et continuera de le faire. Durant la visite récente du Président Hassan en Libye, il a été convenu que la Libye fournirait les fonds permettant au Gouvernement national de transition de racheter ses armes à la population. J'espère que ces armes seront brûlées comme elles l'ont été en Sierra Leone avoir été collectées.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la Libye a débloqué 7,5 millions de dollars à cette fin, par l'intermédiaire de sa banque extérieure, en accord avec nos frères de Mogadishu. Nous avons également apporté une aide matérielle, en fournissant notamment des véhicules. Nous avons aidé à former des policiers et leur avons fourni des uniformes. Nous avons aidé le pays à faire fonctionner et à agrandir ses centrales électriques. Nous avons également fourni de l'aide au secteur de la pêche; nous pratiquons depuis longtemps une politique d'importation de bétail somalien depuis l'indépendance de ce pays; et nous coopérons activement avec lui dans le domaine agricole.

La semaine dernière, une conférence entre États sahélo-sahariens a été organisée dans mon pays, avec la participation de 18 pays, dont la Somalie, qui fait partie de ce groupe sous-régional. Le Ministre des affaires étrangères est d'ailleurs venu ici directement après la conférence de Tripoli.

La Conférence a exprimé son appui aux efforts du Gouvernement national de transition pour relever et reconstruire l'État de Somalie. Un appel a été lancé à la communauté internationale, et notamment à l'ONU et aux organisations africaines, afin qu'ils unissent leurs efforts pour promouvoir le dialogue en vue d'une réconciliation et d'une paix durable en Somalie.

J'ai transmis au Conseil aujourd'hui les résolutions adoptées à la Conférence. Nous espérons qu'elles paraîtront dans le cadre d'un document du Conseil de sécurité portant sur la Somalie ou d'autres questions régionales.

Pour terminer, je tiens à dire que j'ai été vraiment heureux d'entendre les déclarations de nombreux membres du Conseil de sécurité – notamment de Singapour, de la Syrie et de la France – qui sont plus qu'encourageantes et très importantes. Si ne fût-ce qu'une partie de ce qui est dit dans ces déclarations était mise en oeuvre et suivie d'effets, le Conseil de sécurité se serait engagé dans la bonne voie en ce qui concerne la question de Somalie.

Nous espérons que nous ne nous verrons pas dans l'obligation d'exprimer une fois de plus nos doléances face au recours à la politique des deux poids deux mesures. Nous les Africains, nous sommes très sensibles à cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Kenya. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jalang'o (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance extrêmement importante. C'est un honneur pour le Kenya que d'avoir l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité. Ma délégation est ravie de souhaiter la bienvenue à nos côtés aujourd'hui du nouveau Ministre des affaires étrangères, M. Youssouf Hassan Ibrahim.

Le Kenya salue le rapport détaillé du Secrétaire général sur la situation en Somalie, qui fait un tour d'horizon de l'évolution politique récente, des initiatives de paix régionales et autres initiatives de paix, des activités du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Mohammed Sahnoun, de la situation humanitaire, des autres activités opérationnelles à l'appui de la paix et des mécanismes de consolidation de la paix après le conflit somalien.

Le Kenya a été chargé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) de coordonner les efforts de réconciliation en Somalie. Le rapport du Secrétaire général aborde les efforts déployés à cette fin dans la partie B du chapitre II, sous la rubrique « Initiatives de paix régionales et autres initiatives de paix ». Ma délégation s'associe pleinement aux points mis en exergue dans le rapport, notamment aux paragraphes 14 à 18.

Dans le débat sur la situation en Afrique, tenu dans cette même salle, le 30 janvier, j'ai donné un compte rendu des efforts de paix déployés par l'IGAD en Somalie qui corrobore les conclusions du rapport dont nous sommes saisis. Je n'ennuierai donc pas le Conseil en répétant des aspects déjà amplement décrits.

Je voudrais toutefois souligner encore une fois que le 25 décembre 2001, trois accords distincts ont été signés à Nairobi, entre le Gouvernement national de transition, d'une part, et le Congrès somali uni/Alliance pour le salut de la Somalie, le Conseil de réconciliation et de relèvement et l'Alliance nationale somalie d'autre part. Ces accords sont une bonne indication de l'intensification des efforts déployés par l'IGAD en vue du rétablissement de la paix et de la réconciliation en Somalie.

Comme l'avait demandé le neuvième Sommet de l'IGAD, à Khartoum, en janvier dernier, le Comité des ministres des affaires étrangères de l'IGAD chargé de la question de Somalie s'est réuni le 14 février, à Nairobi, où il a convenu de convoquer une conférence de réconciliation nationale au cours de la seconde moitié d'avril 2002, dans le cadre du suivi du processus d'Arta. Toutes les parties au conflit devraient y assister sans conditions préalables et nous comptons sur tout l'appui du Conseil à cette occasion.

Dans le cadre des efforts déployés pour assurer une participation complète à la séance d'avril, le Kenya a été informé qu'une séance du Conseil de réconciliation et de relèvement a été tenue à Dire Dawa, en Éthiopie, du 27 février au 1er mars 2002. On espère que toutes les réunions futures de cette nature seront menées par le Comité des ministres des affaires étrangères de l'IGAD et par sa commission technique.

Au paragraphe 61 de son rapport, le Secrétaire général note qu'il a décelé des divergences de vues entre les États membres de l'IGAD concernant la réconciliation nationale en Somalie. Si cela peut sembler avoir été le cas dans le passé, le Kenya tient à assurer le Conseil, en sa qualité de coordonnateur, que de grands progrès ont été accomplis depuis le neuvième sommet de l'IGAD et que l'on constate de plus en plus une convergence, plutôt qu'une divergence, de vues.

Pour faciliter l'accélération des progrès, les ministres des affaires étrangères de l'IGAD ont mis en place une commission technique composée des États de première ligne et du Secrétariat de l'IGAD, avec un secrétariat situé à Nairobi et doté de personnel permanent. Ce bureau a besoin de l'appui du Conseil.

Les États membres de l'IGAD se félicitent de la proposition du Secrétaire général de créer un Comité des amis de la Somalie, basé à Nairobi et présidé par son Représentant, ainsi que de la mise en place d'un comité similaire à New York, qui se réunirait périodiquement sous la présidence du Secrétaire général adjoint. Il est évident que l'intérêt apporté à la Somalie s'est accru, et il appartient au peuple de ce pays de faire preuve de maturité et de tirer parti de la bonne volonté qui se manifeste.

En tant que voisin de la Somalie, le Kenya continuera d'assumer son devoir fraternel d'aide à la Somalie. Il ne doute pas que, comme le demande l'IGAD, toutes les parties concernées – le groupe régional, l'Organisation de l'unité africaine, les Nations Unies, le Forum des Partenaires de l'IGAD et le Comité des amis – feront tout pour aider la Somalie dans l'actuel processus de paix, l'assistance humanitaire et l'amélioration de la situation sécuritaire.

Enfin, le Kenya reste convaincu que les voisins et amis de la Somalie joueront un rôle impartial et constructif dans les efforts visant à mettre fin au problème persistant de l'absence d'administration centrale en Somalie durant les 10 dernières années, et aux dangers en résultant pour la région et la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Éthiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Tessema (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais également saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous nous félicitons de cette occasion d'échanger des informations et avis avec les membres du Conseil et la communauté internationale en général sur les efforts visant à rétablir une paix durable en Somalie.

Je voudrais aussi m'associer aux autres orateurs qui sont déjà intervenus et saluer M. Youssouf Hassan Ibrahim, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition de la Somalie, qui se trouve parmi nous. Je voudrais également saluer M. Winston Tubman, Représentant du Secrétaire

général pour la Somalie nouvellement nommé, et lui souhaiter plein succès dans sa tâche. Je saisis cette occasion pour l'assurer de l'entière coopération de mon gouvernement dans l'exercice de ses responsabilités extrêmement lourdes.

L'Éthiopie félicite le Secrétaire général pour son rapport sur la situation sécuritaire en Somalie et ses efforts inlassables en faveur de la paix en Somalie. Nous nous félicitons des observations et recommandations du Secrétaire général sur la situation générale dans ce pays et sur le processus de paix.

La situation en Somalie requiert une approche globale. La mise en place, dès que possible, d'un gouvernement largement représentatif en Somalie va dans l'intérêt des Somaliens eux-mêmes, et répond par ailleurs à l'intérêt vital des pays de la sous-région et de toute la communauté internationale.

Le processus de paix de l'IGAD, adopté au neuvième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la Somalie le 11 janvier 2002, et confirmé par le communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères de l'IGAD consacrée à la Somalie le 14 février 2002, place ce principe et cet objectif de base au coeur de son action. Nous estimons que le consensus réalisé par les pays de l'IGAD crée la base d'une coordination entre les pays de l'IGAD pour la paix en Somalie et d'une harmonisation de leurs positions à cette fin. Nous espérons vivement que cette mesure encourageante et positive des pays de l'IGAD – tendant à instaurer la paix en Somalie – aura le plein appui et toute la coopération du Conseil de sécurité et de la communauté internationale en général.

L'Éthiopie espère que si les pays de l'IGAD et la communauté internationale sont prêts à promouvoir véritablement la paix et si un gouvernement largement représentatif est mis en place en Somalie, cela ne saurait manquer de conduire à une percée riche de promesses. Nous ne voyons pas et n'avons pas d'autre option à cet égard. Il s'est avéré que durant ces 11 dernières années, les divers efforts, y compris le processus d'Arta, n'ont pu réaliser la paix et assurer la mise en place en Somalie d'un gouvernement ouvert à toutes les parties et largement représentatif.

Durant ces 11 dernières années, les efforts de paix en Somalie devaient tenir compte d'une impasse structurelle dans le pays, créée par ceux qui avaient intérêt à maintenir le statu quo, l'anarchie et le statut d'apatride des Somaliens. Cette impasse structurelle dans le rétablissement de la paix en Somalie, que les acteurs extérieurs ne pouvaient ou ne voulaient pas éliminer, doit cesser. Nous estimons que les Somaliens n'ont pas d'autre choix que la paix et la fin d'une décennie d'anarchie. Comme il est indiqué dans le communiqué de presse publié par le Conseil de réconciliation et de relèvement, à la fin de sa rencontre tenue à Dire Dawa (Éthiopie) le 1er mars 2002, au cours de laquelle il a convenu de participer à la prochaine réunion,

> « Il n'y pas d'autre option, pour toutes les parties somaliennes, que de s'engager à combattre le terrorisme et à instaurer un gouvernement largement représentatif et viable en Somalie. »

Au vu de ce qui précède, et comme l'a préconisé le neuvième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, tenu à Khartoum, nous lançons un appel à l'ensemble des parties et groupes somaliens pour qu'ils participent à la prochaine réunion du Comité des ministres des affaires étrangères de l'IGAD à Nairobi, sur une base équitable et sans conditions préalables, en vue de régler la crise en Somalie. L'Éthiopie s'engage pleinement à appuyer les résultats de cette rencontre, qui contribueront à la mise en place d'un gouvernement ouvert à toutes les parties et largement représentatif en Somalie. L'Éthiopie demande instamment à tous les États concernés de la sous-région et extérieurs à celle-ci de contribuer utilement aux efforts de paix en Somalie. Nous appelons de nouveau le Conseil à continuer de soutenir et d'encourager le processus de paix régional, entrepris par l'IGAD.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Norvège.

Je voudrais d'abord exprimer l'appui de la Norvège au processus de paix d'Arta, qui continue d'être la base la plus viable pour la paix et la réconciliation nationale en Somalie. Son objectif n'a toutefois pas été entièrement réalisé. La Norvège exhorte le Gouvernement national de transition, qui est l'autorité de facto, ainsi que tous les dirigeants politiques et traditionnels de la Somalie, à tout faire pour mettre en oeuvre, sans préalables, le processus de paix et de réconciliation. Cela doit se faire par le dialogue et la participation de toutes les parties, dans

un esprit de tolérance et de souplesse, en vue de mettre en place un gouvernement ouvert à tous et basé sur la délégation de pouvoir.

La Norvège est encouragée par l'intérêt et l'importance que, lors du Sommet de Khartoum de janvier dernier, les chefs d'État de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont accordés à la nécessité d'une réconciliation nationale en Somalie. Nous appuyons pleinement la décision prise par le Comité des ministres des affaires étrangères de l'IGAD chargé de la Somalie de convoquer une conférence sur la réconciliation nationale au cours de la deuxième moitié d'avril prochain. Nous pensons que cette action nouvelle et constructive, menée conjointement par l'Éthiopie, Djibouti et le Kenya, peut constituer un pas important vers le relèvement de la Somalie et le rétablissement de la paix et de la stabilité dans ce pays.

En dépit de cet optimisme prudent, je dois dire que la Norvège est vivement préoccupée par les récents combats survenus à Mogadishu et dans la région de Gedo. Ces actes de violence sont de réels obstacles au processus de paix en Somalie. C'est dans ce contexte décisif que tous les États et autres acteurs doivent respecter scrupuleusement l'embargo sur les armes, créé par la résolution 733 (1992). Réactiver l'embargo sur les armes, par la mise en place d'un mécanisme de contrôle, doit être une priorité à cette fin.

La Norvège est extrêmement préoccupée par la situation humanitaire qui règne en Somalie, notamment dans les régions de Gedo et de Bari. J'attire particulièrement l'attention sur l'urgence qu'il y a à obtenir une aide internationale pour faire face aux pénuries de nourriture et d'eau. Je souligne, en outre, qu'une intervention à plus long terme est nécessaire pour mettre en place des solutions durables.

La Norvège note avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, ainsi que d'autres organisations non gouvernementales, continuent d'offrir une aide humanitaire et une aide au développement dans toutes les régions somaliennes. Nous invitons toutes les parties en Somalie à respecter pleinement la sécurité et la sûreté du personnel de l'Organisation des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales et à garantir leur liberté totale de circulation et l'accès à toutes les régions de Somalie.

L'appui de la communauté internationale est absolument fondamental pour contribuer à améliorer la situation économique, humanitaire, politique et sécuritaire en Somalie. Cela profitera non seulement aux Somaliens eux-mêmes mais cela contribuera également au développement pacifique dans la région de la corne d'Afrique et renforcera les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme international.

Je saisis cette occasion pour encourager tous les États Membres à réagir avec urgence et générosité à l'Appel global interinstitutions des Nations Unies pour 2002.

Tout en reconnaissant les conclusions de la récente évaluation sur la sécurité et reconnaissant ainsi qu'une mission de consolidation de la paix en Somalie ne peut pas encore être lancée, la Norvège encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour veiller à ce que la composante « paix » d'une assistance ciblée soit pleinement prise en compte. L'élargissement des programmes de l'Organisation des Nations Unies, par le biais de projets humanitaires et de développement, ainsi que des activités de consolidation de la paix spécifiques, doivent être prioritaires.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition de la Somalie.

M. Ibrahim (Somalie) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes remerciements aux membres du Conseil de sécurité pour leur contribution utile au débat d'aujourd'hui. Je remercie également les États Membres de l'ONU, qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité, pour leurs interventions et contributions à ce débat.

S'agissant de la conférence sur la paix et la réconciliation qui va avoir lieu à Nairobi, nous pensons qu'il convient de ne pas tirer de conclusions hâtives et négatives. Le problème somalien doit être appréhendé dans son intégralité. Le Conseil de sécurité doit adopter une position d'appui unanime au futur processus de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

S'agissant de la position en matière de sécurité en Somalie, une approche à plusieurs niveaux serait probablement, selon nous, la plus appropriée : premièrement, en donnant au Gouvernement national

de transition les ressources et les outils nécessaires pour renforcer la sécurité à Mogadishu et dans d'autres régions somaliennes; deuxièmement, en assurant la stricte application du régime de sanctions s'agissant de la circulation illégale d'armes; troisièmement, en apportant une contribution soutenue et ininterrompue à la campagne contre le terrorisme; et quatrièmement, en appuyant de manière soutenue le processus de paix parrainé par l'IGAD et en envoyant un message fort aux seigneurs de guerre leur signifiant que s'ils ne contribuent pas de manière positive au processus de paix, des mesures punitives seront prises contre eux.

Nous pensons que le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent se tourner vers l'avenir et commencer à envisager de mettre en place un programme massif de réinsertion et de reconstruction pour la Somalie.

Je tiens à réitérer qu'en ce qui nous concerne, le Gouvernement national de transition va activement rechercher la paix et la réconciliation en Somalie. Nous nous engageons à continuer de travailler pleinement avec le Comité contre le terrorisme et bilatéralement dans la lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.